

**Azubi-Bacpro**  
 Procédure pour demande d'aide financière pour la  
 Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

| <b>Dispositif spécifique OFAJ – bourse pour les élèves Azubi-bacpro</b>                                 | <b>Bourse complémentaire de la Région si l'aide de l'OFAJ ne suffit pas</b>   |
|---|---|
| <b>Quand faire la demande ?</b>   | Au moins un mois avant chaque période de formation professionnelle  |
| <b>Où faire la demande ? A qui l'envoyer ?</b>  | <p>Télécharger et remplir le <a href="#">formulaire de l'OFAJ</a> et le renvoyer par mail à <a href="mailto:transfrontalier@ofaj.org">transfrontalier@ofaj.org</a></p> <p>Contact : Frédéric Schmachtel<br/>T.01 40 78 18 41   schmachtel@ofaj.org</p>  |
| <b>Quand et comment reçoit-on la notification ? Nombre de commissions pour décider des attributions</b> | <p>En ligne à l'adresse suivante<br/><a href="https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-regional-mobilites-lyceens/">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-regional-mobilites-lyceens/</a> Vous devez vous constituer un compte et remplir le formulaire</p> <p>Contact : Sylvie Truffet<br/>T. 03 26 70 74 69 / sylvie.truffet@grandest.fr</p>                   |
| <b>Montant bourse</b>   | <p>Un accord de principe est envoyé par courrier à l'établissement après le dépôt en ligne de la demande si celle-ci est recevable.<br/>Envoi de la notification par courrier une fois la subvention votée lors de l'une des 4 à 5 commissions prévues chaque année</p>   |
| <b>Durée minimale et maximale de la période</b>   | <p>Plafond de 150€/semaine si non logé<br/>Plafond de 75€/semaine si logé sur place ou si l'élève fait des allers-retours quotidiens</p> <p>Aide comprenant l'aide pour le logement et les frais de transport à <b>hauteur des dépenses engagées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 150€/semaine si non logé</li> <li>• Plafond de 75€/semaine si logé et nourri</li> </ul> |
| <b>Justificatifs à fournir</b>  | <p>4 semaines minimum, 8 semaines maximum</p> <p>3 semaines minimum / 8 semaines maximum</p>  |
| <b>Délai pour recevoir l'aide</b>   | <p>Certificat attestant de la présence des élèves en stage de date à date, état des dépenses réelles avec justificatifs, RIB de l'établissement</p> <p>Dans un délai de 3 mois après la fin de la PFMP</p>  |
| <b>Délai pour recevoir l'aide</b>   | <p>Aide financière envoyée à l'établissement ou aux familles par virement une fois le <a href="#">décompte</a> et les justificatifs réceptionnés.</p> <p>Aide financière envoyée à l'établissement par virement une fois le certificat réceptionné et après le vote de la subvention lors d'une commission permanente</p>   |